

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance ordinaire du 26 mars 2018**

**Le Conseil Municipal convoqué le 22 mars 2018 n'ayant pas eu le quorum, il a été de nouveau été convoqué sans condition de quorum.**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Evelyne ROBERT, Stephen LYTTON, Nadine ENGELMANN, Carole PETIT.

Absents : Hervé CHEVRIER, Jean-Luc BURE

Secrétaire de séance : Sylvie JOUBLIN

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
<b>8</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

**Date de convocation  
22 mars 2018**

**Date d'affichage  
22 mars 2018**

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR  
ACCROISSEMENT D'ACTIVITES  
DE\_2018\_16**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu de la demande de mise en disponibilité d'un agent

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet, à raison de 32 heures hebdomadaires
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique (échelle C1-échelon1)
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 27 mars 2018.

- Qu'à défaut de titulaire, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS  
DE\_2018\_17**

Sur proposition de la commission Animation, Culture et Tourisme, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour 2018 :

	Subvention 2017	Subvention demandée en 2018	Subvention accordée en 2018
Association Sportive d'Arcy	800 €	2000 €	800 € pour le fonctionnement + 200 € pour célébrer les 40 ans du club
Club de l'amitié	50 €	50 €	50 €
Entente Basse Cure	50 €	50 €	50 €
Les Arcadies	300 €	300 €	300 €
Les Clés du Renouveau	300 €	450 €	300 €
Les écoliers du VAPS	100 €	/	/
Loisirs et Culture	300 €	300 €	300 €
L'écrit libre	/	/	/
<b>Total</b>	1900 €	3100 €	2000 €

**AVENANTS AU MARCHE D'ACCESSIBILITE DE LA SALLE  
POLYVALENTE  
DE\_2018\_18**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de passer un avenant sur certains lots en plus ou moins-value liés à des imprévus

- Lot 1 : VRD maçonnerie : BERGER FRERES, plus-value de 886.64 € HT, (montant initial du marché : 45 865.18€ HT)
- Lot 3 : plomberie : ROUSSEAU CREMIERE, plus-value de 624.35 € HT, (montant initial du marché : 4038.93 € HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces avenants et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

**ACHAT DE MATERIEL TECHNIQUE  
DE\_2018\_19**

Après consultation auprès de 3 entreprises, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis suivants et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier :

- achat d'une tondeuse à la société ALABEURTHE pour un montant de 1600.13 € HT
- achat d'un broyeur à la société DEPANN MOTOCULTURE pour un montant de 5927.50 € HT

**LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE  
2018  
DE\_2018\_20**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de lancer une

consultation pour les travaux de voirie 2018 :

- Val Ste Marie (du 40 grande rue jusqu'au chemin d'exploitation)
- Val Ste Marie (du chemin d'exploitation à l'entrée des grottes)
- VC 9 en direction du Beugnon

**MODIFICATION DU BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT »  
DE\_2018\_21**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder au changement d'intitulé du budget 252 "eau et assainissement" et de le nommer budget "eau", l'assainissement étant un budget annexe séparé (DE\_2017\_014).

**QUESTIONS DIVERSES**

- Le nouveau dépliant sur Arcy est présenté aux élus, il sera édité prochainement et remis aux organismes touristiques.
- Mme MILARD ayant donné son congé pour le local 9 rue du Pont (L'escale), la commune est actuellement en pourparlers pour sa reprise.
- Remarque est faite sur les véhicules allant à la déchetterie de Montillot et qui perdent certains de leurs déchets sur la route sans les ramasser.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,

